N°. LII.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Lundi 9 Novembre 1789.

VOITURE mystérieuse escortée de nuit par des faux Gardes Nationaux.

Grand nombre de Visites faites dans les mines du Fauxbourg Saint-Germain. — Arrivée de M. de BESENVAL au Châtelet de Paris. — Le Parisien de la Vieille-Roche & son Fils.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

LE Département des Subsistances, justement alarmé des inquiétudes qui agitent en ce moment les esprits à l'occasion du pain, croit

devoir informer le Public qu'en ſuivant la marche de ſes prédéceſſeurs, il a pris les meſures les plus efficaces pour l'approviſionnement de la Capitale. — Le Gouvernement avoit promis aux Boulangers une prime de huit livres ſur chaque ſac de farine blanche du poids de 325 livres, qu'ils acheteroient ou feroient venir. Cette prime commencera à leur être délivrée à l'Hôtel-de-Ville lundi prochain, 9 du préſent mois, depuis y compris le 23 Septembre dernier, juſqu'au 8 Novembre incluſivement. — Le Département des Subſiſtances, craignant une répartition dans l'achat des farines qui ſe délivre à la Halle, a arrêté qu'à commencer de lundi prochain, 9 Novembre, les farines qui ſeroient apportées ſur le carreau de la Halle pour le compte du Gouvernement, ſeront diſtribuées par préférence aux Boulangers qui en auront moins reçu par les voies ordinaires du commerce; & la prime ſera continuée à ceux qui en feront venir, à compter du 9 de ce mois, & leur ſera délivrée le premier Décembre prochain.

L'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune invite Meſſieurs des ſoixante Diſtricts à faire des viſites chez les Boulangers, recevoir leur déclaration, & envoyer au Bureau des Subſiſtances, tous les ſoirs, à huit heures, les copies des procès-verbaux qu'ils auront dreſſés ſur ces objets. L'Aſſemblée de la Commune invite auſſi Meſſieurs des Diſtricts à

veiller à ce que les Boulangers commencent leurs cuissons à dix heures du soir, & les continuent toute la nuit, afin que les fournées de chaque jour se trouvent prêtes à être distribuées à six heures du matin. Messieurs des Districts sont aussi invités à empêcher les distributions partielles, & les transports en Ville avant l'heure indiquée. — Aucun Boulanger ne pourra quitter son commerce sans en avoir prévenu son District huit jours d'avance, & ces jours ne commenceront que dès celui que le Département des Subsistances en aura été instruit. Tout Boulanger qui, à compter du jour de la publication du présent Réglement jusqu'au premier Avril prochain, cessera son commerce, ne pourra jamais le reprendre dans Paris.

DISTRICTS.

Le Distrist des Cordeliers a arrêté qu'il seroit nommé des Commissaires, à l'effet de constater la quantité de farines qui se trouvent chez les Boulangers; & a, en outre, ordonné aux Boulangers de son arrondissement, de n'ouvrir leur boutique & d'y vendre du pain, qu'à six heures du matin. Des Commissaires ont été nommés pour veiller à l'exécution de cet arrêté.

Nota. Il est d'autant plus utile de ne vendre du pain qu'à six heures, qu'il sera facile de connoître si les mêmes personnes viennent plusieurs fois en acheter dans la même matinée.

L'Aſſemblée générale du Diſtrict des Cordeliers, juſtement alarmée des rapports faits par pluſieurs de ſes Membres, rapports bien propres à renouveller les inquiétudes que l'infidélité de la Poſte devoit inſpirer à tous les Citoyens ſous l'empire du deſpotiſme miniſtériel, conſidérant que les Provinces & la Capitale demandent à être raſſurées contre la violation du dépôt public de la Poſte aux Lettres, & que, ſi l'auguſte Aſſemblée de la Nation n'a pas encore décrété formellement cet article de notre Liberté, on peut au moins invoquer l'article XI des *Droits de l'Homme*, qui porte que *la libre communication des penſées & des opinions eſt un des droits les plus précieux de l'Homme*; que ces principes deſtinés à former la baſe de notre Conſtitution, ayant été acceptés par le Roi, toute atteinte qui y ſeroit portée deviendroit un crime; qu'à défaut de preuves aſſez poſitives pour légitimer le droit que l'Aſſemblée auroit de ſe plaindre d'un pareil attentat, elle a cru qu'il étoit au moins de ſa ſageſſe de chercher les moyens de le prévenir. En conſéquence, elle a arrêté qu'il ſera enjoint à ſes Députés à la Ville de demander à l'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune, de vouloir bien envoyer tous les jours quatre Commiſſaires à l'Hôtel des Poſtes, pour veiller à la ſûreté des Lettres, & d'adreſſer une circulaire dans toutes les Provinces, à l'effet d'engager les Municipalités à prendre des précautions ſemblables dans les Bureaux de Direction.

VARIÉTÉS.

Hier, Dimanche 8 Octobre, il n'y eut pas la moindre presse à la porte des Boulangers. Les sages précautions prises ont sans doute intimidés nos ennemis. Mais ne nous endormons point encore, car les méchans veillent sans cesse.

Les craintes que les Habitans du Fauxbourg Saint-Germain avoient que ce quartier ne fût miné, se sont tellement emparé de leurs esprits, qu'ils ont fait faire des visites si nombreuses, que les Inspecteurs ont été obligés d'obtenir de la Ville qu'aucune visite ne pourroit dorénavant être faite dans les carrieres, qu'en vertu d'un ordre signé *Bailly*, *Maire*.

Le Jeudi 5 Novembre il fut rapporté au District des Cordeliers, que l'Hôtel-de-Ville avoit été instruit que des gens mal intentionnés, & habillés en Gardes Nationaux, précédés par des porteurs de flambeaux, & ayant au milieu d'eux une très-grande voiture qu'ils escortoient avec soin, alloient de quartier en quartier. Cette voiture mystérieuse avoit été suivie, & on l'avoit vu s'arrêter aux portes des Boulangers. Les faux Gardes prenoient tout le pain qu'ils trouvoient cuit, enlevoient même la pâte levée, & la mettoient dans la voiture. Les principales rues indiquées par le rapport fait au District des

Cordeliers, étoient celles de Bethisy, & des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, & c'étoit chez les Boulangers de ces deux rues, que M. R..... avoit dit à l'Hôtel-de-Ville, que s'étoient faits les plus forts enlévemens de pain. — Le District des Cordeliers, oui ce rapport, nomma des Commissaires pour vérifier ces faits extraordinaires. Les Commissaires nommés ayant pris les renseignemens relatifs à leur mission dans les rues de Bethisy & de Saint-Germain-l'Auxerrois, il est résulté de leurs informations, que les Boulangers de ces deux rues n'avoient point vu la voiture, mais qu'ils avoient oui dire qu'elle avoit été apperçue dans d'autres rues.

AVIS DIVERS.

Le Comité de Police fait tout ce qu'il peut pour engager les Garçons Boulangers qui veulent quitter Paris à y rester; mais on assure que, malgré les sages efforts de ce Comité, il part beaucoup de ces Garçons pour la Province.

M. de Besenval est arrivé au Châtelet de Paris dans la nuit du vendredi au samedi 7 de ce mois. Il étoit escorté par MM. de la Bazoche. Son Procès, dit-on, ne tardera pas à être jugé. Nous en rendrons compte dans le temps.

ANECDOTE.

Un de nos jeunes Militaires, toujours sur pied, prêt à tout & tout bouillant de zele,

s'appercevant que ſon *pourpoint patriotique* commençoit à ſe reſſentir des injures du temps, adreſſa ſa très-humble requête à M. ſon *Che-pere*, pour l'engager à lui en donner un nouveau. Le bonhomme, pariſien de la Vieille-Roche, mais un peu récalcitrant ſur l'article, lui répondit, en fronçant le ſourcil: « Mon » fils, être toujours en l'air & jamais au logis, » c'eſt un ſûr moyen de mettre très-promp» tement ſes habits *à jour*; courez un peu » moins & étudiez davantage, vous verrez » qu'ils vous dureront plus long-temps, & » que ma bourſe s'en trouvera mieux ». — Le jeune homme, aſſez mécontent d'une telle réponſe, ſe retira en murmurant dans ſa chambre, où il philoſopha tout à ſon aiſe ſur la dureté des peres: il auroit pouſſé loin ſes méditations ſur ce ſujet; mais il faiſoit froid. Borée ſouffloit de tous côtés dans ſon humble cellule. „ Ah! dit-il, ſi j'avois du » bois, je ſuivrois les conſeils de mon pere; » il eſt doux de moraliſer. Mais au moins » faut-il moraliſer au coin de ſon feu. » Cette réflexion le fit redeſcendre auprès de ſon pere, à qui il demanda avec confiance de lui faire donner du bois. — » Comment, » mon fils, à votre âge, un militaire avoir » froid!... Voilà ce que c'eſt auſſi que d'être » trop ſédentaire. Faites comme vos cama» rades; courez, promenez-vous. De l'exer» cice, morbleu, de l'exercice. De cette » maniere, il ſe trouvera que vous n'aurez » que trop chaud, & il ne m'en coûtera pas » un ſol. »

AVIS PARTICULIER.

Le ſieur Martin, Sculpteur, déja connu par ſa belle Collection de Buſtes de nos grands Hommes, a l'honneur de prévenir le Public qu'il vient de mettre au jour les Buſtes en talque blanche, couleur de terre cuite & bronzée de M. *Bailly*, Maire de Paris, & de M. le Marquis de *la Fayette*, Commandant-Général de la Garde Nationale-Pariſienne. Ces Buſtes ſont de la grandeur de quart de nature, & ſe ſervant de pendant l'un à l'autre. Il eſt inutile de dire qu'ils ſont très-bien exécutés. Le talent de M. Martin eſt aſſez connu pour qu'on en ſoit perſuadé. On ſait le grand honneur que lui ont fait ſon la Fontaine & ſon Rouſſeau, &c. &c. &c.

Le prix de chacun de ces Buſtes, pris au Bureau de ce Journal, eſt de 6 liv. piece. Les perſonnes de la Province qui deſireront en faire l'acquiſition, peuvent s'adreſſer directement à M. Gautier, N. 21, rue Percée Saint-André-des-Arts, en ayant ſoin d'affranchir le port des Lettres & de l'argent.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, eſt de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 ſ. pour la Province, franc de port. Le Bureau eſt établi chez MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainſi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Eſtampes qu'on deſirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

Signé, BRUNE.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.